



NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des candidats retenus pour passer le concours de recrutement des Techniciens 3^{ème} grade, Spécialité : GESTION DES ENTREPRISES, Session du 14 Septembre 2025, que l'utilisation de la **machine à calculer non programmable** et du **plan comptable** est autorisée.

